

Réconcilions la performance et le bien-être au travail

NOUVEL ACCORD D'ENTREPRISE

L'impact sur vos activités sociales et culturelles (ASC)

L'accouchement fut douloureux mais après 15 mois de discussions, un nouvel accord d'entreprise a vu le jour signé par la **CFE-CGC**, la CFDT et l'UNSA.

Un texte ne sachant satisfaire toutes les revendications des uns et des autres - *ce qui est l'essence même d'une négociation* - , la **CFE-CGC** tenait à vous informer qu'elle a été la seule, contre tous (y compris les organisations syndicales présentes localement), à se battre pour maintenir le niveau de votre dotation annuelle consacrée aux activités sociales et culturelles. Elle n'a malheureusement pas été entendue. On vous explique l'impact du changement à venir.



Calcul du budget des ASC versus accord de 2017

La contribution aux activités sociales et culturelles est déterminée au regard de la masse salariale brute des personnels à laquelle s'ajoute les sommes versées au titre de l'intéressement et du supplément d'intéressement. On y applique un taux de 1,5% pour connaître le montant global alloué aux ASC, **montant réparti entre les établissements en proportion de la masse salariale de chacun d'entre eux sans prise en compte du poids des effectifs soit un budget annuel pour le site Région Parisienne de plus d'un million d'euros.**

Nouvelles modalités de calcul

La répartition de cette contribution entre les établissements, fin 2026, est revue comme suit : **50 % en proportion de la masse salariale de chaque établissement et 50 % en proportion des effectifs de chaque établissement** au 31/12 de l'année N-1 des élections professionnelles.

Conséquences

Alors que certains salariés d'autres sites vont voir leur subvention ASC augmenter (*de quelques dizaines d'euros par an*), le budget du CSE consacré aux ASC pour le site Région Parisienne va baisser de manière drastique réduisant ainsi grandement vos subventions annuelles.

La **CFE-CGC Région Parisienne** déplore cette mesure considérant notamment que le coût des sorties culturelles en Région Parisienne ne saurait être comparé à celui de celles proposées en Province même si, nous en convenons, l'offre est souvent moindre.

Vous êtes attiré(e) par une approche d'un dialogue social moderne, constructif et sortant des clichés ?

Rejoignez-nous en adhérant pour moins de 6€ par mois.



La Poste et la Marine Nationale ont édité un timbre en l'honneur du SNA Duguay-Trouin admis au service actif le 4 avril 2024.

Vous pouvez vous le procurer en bureau de poste ou en ligne au prix de 1,29€.



Mobilité

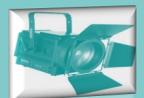
Comme chaque année, n'oubliez pas de transmettre au CSPN votre attestation navigo afin de bénéficier de la prise en charge par Naval Group de 70% du montant de votre pass.



Une conjoncture économique compliquée

François Hommeril, président de la **CFE-CGC**, était l'invité de l'émission Ecorama du 19 novembre 2024, présentée par David Jacquot sur Boursorama.com. Parmi les sujets abordés : les plans de licenciement, les destructions de postes et le retournement du marché de l'emploi.

[Retour sur cet entretien en vidéo](#)



Notre ADN, vous représenter, vous informer, vous défendre !

Vous partagez nos valeurs ? La vie de votre entreprise vous intéresse ?

Osez l'aventure syndicale, adhérez à la CFE-CGC !

Retrouvez nous sur [Intrane](#), [internet](#), [LinkedIn](#) et [youtube](#)

Tel : 06 74 00 02 22



D'adhère !